

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-071

Agriculture

Site de la ferme des Millets à Ouches

Convention d'accueil et de fonctionnement
du dispositif de test en agriculture
avec l'association Etamine, la couveuse
régionale AURA START'Ter,
et Julien ALBERT

Certifié exécutoire	13 MARS 2023
Reçu en préfecture	07 MARS 2023
Publié	13 MARS 2023

Le Président de Roannais Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les conventions de « coopération » sans engagement financier, en numéraire et en nature, de la communauté d'agglomération ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire de la ferme des Millets à Ouches comprenant des bâtiments, des terrains et du matériel agricole ;

Considérant que l'objectif de l'espace test est de permettre aux entrepreneurs à l'essai de se tester en production de maraichage et élevage de poules pondeuses en agriculture biologique ;

Considérant qu'une convention d'accueil et de fonctionnement de l'espace test sur le site de la ferme des Millets à Ouches est nécessaire pour formaliser les engagements mutuels de Roannais Agglomération (propriétaire des lieux), de l'association Etamine, de la terre à l'assiette (accueillant), de la couveuse régionale AURA START'Ter, et de Julien ALBERT (testeur) ;

DECIDE

- D'approuver la convention d'accueil et de fonctionnement du dispositif de test en agriculture entre Roannais Agglomération, l'association Etamine de la terre à l'assiette, la couveuse régionale AURA START'Ter, et Julien ALBERT ;
- De dire que la convention prendra effet à compter du 8 mars 2023 jusqu'au 31 janvier 2026 au plus tard ;
- De préciser que cette convention n'engendre aucun engagement financier de Roannais Agglomération ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne